

Consultation du public relative à un avenant à la concession de Poutes-Monistrol

Position du Réseau Écologie Nature Haute-Loire

Le Réseau Écologie Nature Haute-Loire (REN 43), est la fédération départementale de 28 organismes et 55 particuliers œuvrant dans les domaines de l'écologie et la protection de l'environnement en Haute-Loire. Il est association agréée de protection de l'environnement, au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement depuis 2 décembre 2015 et est affilié à France Nature Environnement (FNE).

Le REN apporte sa contribution à la consultation publique concernant le projet d'avenant au cahier des charges de la concession du barrage hydroélectrique de Poutès à Monistrol-d'Allier situé dans le département de la Haute Loire.

Ce que nous tenons d'abord à signaler, c'est que sur ce dossier le pire serait de ne rien faire, c'est à dire laisser en place un aménagement d'un autre siècle ne laissant passer ni sédiment, ni grands poissons migrateurs : une barrière, un obstacle... un mur !

Le maintien de tout aménagement à Poutès aura des incidences directes sur l'état de conservation du Grand Saumon de l'axe Loire/Allier, ce qui veut dire que tout aménagement sur ce site devra proposer un compromis qui préserve **en toutes hypothèses** l'avenir de cette espèce.

Nous sommes en plein accord avec la position de FNE c'est à dire que nous sommes favorables à la suppression de la chute hydroélectrique de Poutès-Monistrol, « cet obstacle étant un des principaux responsable du déclin de la population de Saumon Atlantique, espèce en forte régression et menacée d'extinction, sur l'axe Allier ». L'effacement total de cette barrière reste pour nous la meilleure garantie de sauvegarder l'Allier sauvage, une libre dynamique fluviale, une évolution naturelle et le retour des grands poissons migrateurs.

Rappelons que **nous sommes devant, du coté énergétique et économique, un niveau d'enjeu très limité d'intérêt local et, du coté biodiversité, un enjeu de niveau européen.**

Toutefois, si le courage politique n'est pas au rendez-vous pour empêcher la suppression de ce barrage (ce que l'on observe actuellement très fréquemment) face au lobbying d'EDF, le projet mis à la consultation du public comprenant notamment une transparence totale pendant les périodes de montaison des reproducteurs et de dévalaison des smolts avec un ouvrage le plus bas possible peut permettre à EDF de ne pas perdre la face. C'est le seul intérêt que nous voyons puisque les enjeux de production d'électricité sont mineurs et les enjeux pour la biodiversité sont majeurs avec le sauvetage de la population de Saumon Loire-Allier.

Mais attention, nous serons vigilents à ce que la mesure proposée de réduction des impacts (effacement de l'ouvrage durant 91 jours pour faciliter la remontée des migrateurs), apparaissant comme un argument insuffisamment explicité et cadré, soit contraignant juridiquement et les critères soient clairs en systématisant sa mise en œuvre sans délai.

Donc, si l'hypothèse était malheureusement retenue, nous demandons que les précisions notées par SOS Loire Vivante soient mises en œuvre car elles améliorent la lisibilité et l'efficacité du dispositif en prévoyant notamment, un partenariat réel avec le milieu associatif expert, ainsi que des contrôles et une évaluation continue du fonctionnement.

C'est la dernière chance pour sauver la souche du saumon de la Loire/Allier, aussi le REN 43, souhaite que le seul obstacle sur l'axe Loire/ Allier soit levé. L'enjeu est de rétablir un cours vif et oxygéné avec un transport sédimentaire et ainsi favoriser la survie du saumon.

En conclusion, le REN 43 s'oppose à cette demande d'avenant et demande à l'Etat et aux pouvoirs publics de faire la place à une véritable politique favorable à la biodiversité en prescrivant enfin des objectifs précis, quantifiés et vérifiables permettant de garantir la préservation de la souche de saumon Allier et de laisser toutes facilités à son concessionnaire pour abandonner la concession s'il ne s'y soumettait pas. Le cas échéant, surtout ne pas laisser l'aménagement de Poutès tel qu'il est aujourd'hui et restreindre le « nouveau Poutès » à la libre circulation des saumons et des sédiments en garantissant des contraintes réglementaires d'obligation de résultat en ce qui concerne la pérennité de la population de Saumon Atlantique.